

Cette étudiante *de Rouen découvre une astuce pour toucher une importante bourse « très peu connue »*

Pendant plus d'un an, Camille*, étudiante *de 23 ans* à l'Université *de Rouen* aurait pu bénéficier *d'une bourse très spécifique* et dont elle ne connaissait jusque là pas l'existence.



Pendant plus d'un an, Camille*, étudiante *de 23 ans* à l'Université *de Rouen* aurait pu bénéficier d'une bourse très spécifique et dont elle ne connaissait jusque-là par l'existence.

Durant plus d'un an, Camille*, étudiante *de 23 ans* à l'Université *de Rouen*, aurait pu bénéficier *d'une bourse très spécifique* et dont elle ne connaissait jusque-là pas l'existence. Et les fins *de mois* auraient été bien moins compliquées. « Je suppose qu'il y a beaucoup d'étudiants comme moi qui ne sont pas au courant », souligne la jeune femme. Et dans son cas, elle aurait aimé un meilleur accompagnement et plus *de visibilité de* la part du Crous *de Normandie*.

Elle prend un travail à mi-temps *pour* soutenir ses parents

Camille, aujourd'hui en sixième année d'étude en préparation du Capes (Certificat d'aptitude au professorat *de* l'enseignement du second degré) a été boursière à l'échelon 0 bis sur critères sociaux au cours *de* ses premières années d'études. Mais lors *de* sa troisième année *de* licence (L3), la situation a évolué. « Ma mère a changé *de* métier, donc je me suis donc retrouvée hors des grilles », explique-t-elle. Jusque-là, rien d'anormal.

[«C'est le grand flou»: des étudiants sont privés *de* *bourse* à Rouen, voici pourquoi](#)

À cette époque, la jeune femme réside au domicile familial, dans le pays *de* Bray. Pour soutenir ses parents, et notamment *pour* payer l'essence lui permettant *de* se rendre sur le campus *de* Mont-Saint-Aignan, Camille cherche un travail. Elle trouve un poste d'assistante d'éducation à mi-temps. Son compagnon suit la même démarche. Ensemble, leurs revenus cumulés, ils louent un petit studio dans Rouen.

Son année *de* Master 1 passe, et Camille est toujours indépendante. Sur l'année scolaire 2024/2025, la période *de* son M2, l'étudiante poursuit son travail à mi-temps. « Il me semblait bien ridicule que ce soit le salaire *de* mes parents qui soit pris en compte dans le calcul *de* la *bourse* alors que j'étais complètement autonome et que je travaillais », souligne-t-elle.

« Je me suis fait un *peu* balader »

L'étudiante explique sa situation au Crous. « Franchement, je me suis fait un *peu* balader, il y a eu énormément d'échanges d'e-mails, des réponses évasives. Ça a duré longtemps. » Finalement, Camille est redirigée vers le service social du Crous. Nous sommes en octobre 2024. « Dès le premier entretien, je *découvre* qu'il existe *une bourse pour* les profils comme le mien ! »

Sur le site du Crous Normandie, je n'avais jamais vu mention *de* cette *bourse*. C'est *une bourse très peu connue*. Pourtant, j'ai fait des recherches, je me suis investie. C'est frustrant.

Camille - étudiante à l'Université de Rouen

Cette aide spécifique, il s'agit *de* la Bourse ASAA autonomie avérée. « Il y a trois critères, précise Camille. Il faut être détaché fiscalement *de* ses parents, habiter dans un foyer hors du domicile parental et justifier *de* trois Smic sur les 12 derniers mois. » De plus, l'étudiant ne doit pas avoir *de* soutien matériel *de* ses parents. L'étudiante coche toutes les cases.

La *bourse* ASAA en quelques mots

La *bourse* ASAA dont a bénéficié Camille nécessite trois critères : il faut être détaché fiscalement *de* ses parents, habiter dans un foyer hors du domicile parental, justifier *de* trois SMIC sur les 12 derniers mois et ne pas avoir *de* soutien matériel *de* ses parents. Cette allocation est non cumulable avec *une bourse* sur critères sociaux *de* l'enseignement supérieur. Elle est versée au cours *de* l'année universitaire sur 10 mois entre septembre et juin en 10 mensualités. Par ailleurs, elle exonère des droits l'inscription à l'université et *de* la CVEC.

Dès octobre 2024, Camille constitue un dossier. Elle et son compagnon devront attendre mars 2025 avant que leur dossier passe en commission. Il est accepté. « Pour les étudiants en difficulté, ce n'est pas normal que cela prenne autant *de* temps », déplore Camille. Heureusement, l'allocation est rétroactive. La somme versée est loin d'être anodine, 362 euros par mois, chacun. « Avec ça, on aurait moins été en difficulté les dernières années, c'est certain », appuie Camille.

[L'IMAGE. Voici à quoi ressemblera la nouvelle bibliothèque *de* la fac *de* Mont-Saint-Aignan](#)

« Même ceux qui travaillent au cours des vacances et qui n'ont pas forcément un contrat toute l'année comme moi peuvent en bénéficier. Il faut simplement justifier *de* trois Smic sur les 12 derniers mois », note-t-elle.

C'est un parcours du combattant. Plein *de* gens auraient abandonné. J'ai vraiment forcé *pour* trouver des informations. Cela mérite un meilleur accompagnement.

Camille - étudiante à l'Université de Rouen

« Je suis un *peu* dégoûtée *de* savoir que mon compagnon et moi aurions pu bénéficier *de* cette *bourse* dès la licence 3 », confie la jeune femme. C'est notamment dans l'objectif *de* faire davantage connaître cette allocation qu'elle a voulu prendre la parole.

Selon les données du Crous, en 2024, en France, seuls 4 197 étudiants ont bénéficié *de* l'ASAA, sachant qu'environ 25 % des étudiants français sont salariés.

*prénom d'emprunt

Suivez l'actualité *de* [Rouen](#) sur notre chaîne WhatsApp et sur notre compte TikTok